

Les titres décrits dans le présent supplément de fixation du prix, ainsi que dans le prospectus auquel il se rapporte, en sa version modifiée ou complétée, et dans chaque document réputé être intégré par renvoi dans le prospectus, en sa version modifiée ou complétée, ne sont offerts que là où l'autorité compétente a accordé son visa; ils ne peuvent être proposés que par des personnes dûment inscrites. Aucune autorité en valeurs mobilières ne s'est prononcée sur la qualité des titres offerts dans le présent supplément de fixation du prix. Quiconque donne à entendre le contraire commet une infraction. Le placement des billets (définis aux présentes) aux termes du présent supplément de fixation du prix s'adresse uniquement aux résidents du Canada et les billets ne peuvent être offerts à l'extérieur du Canada par les courtiers (définis aux présentes) qu'avec le consentement de Pembina (définie aux présentes). Les billets n'ont pas été ni ne seront enregistrés aux termes de la Securities Act of 1933, en sa version modifiée, (la « **Loi de 1933** ») ou des lois sur les valeurs mobilières d'un État des États-Unis et ils ne peuvent être offerts ni vendus aux États-Unis ou à des personnes des États-Unis (au sens attribué au terme « U.S. Persons » dans le Regulation S pris en application de la Loi de 1933) ou pour leur compte ou à leur profit, sauf aux termes d'une dispense des exigences d'enregistrement de la Loi de 1933 et des lois sur les valeurs mobilières des États applicables. Le présent supplément de fixation du prix ne constitue pas une offre de vente ni une sollicitation d'une offre d'achat de billets aux États-Unis.

## PEMBINA PIPELINE CORPORATION



**Supplément de fixation du prix :** 5  
**Date :** Le 8 janvier 2020

(au prospectus préalable de base simplifié de Pembina Pipeline Corporation (« **Pembina** » ou la « **Société** ») daté du 30 août 2019 visant le placement des billets à moyen terme (le « **prospectus** »))

### **BILLETS À MOYEN TERME – SÉRIE 12 (non assortis d'une sûreté)**

#### **Modalités de l'émission**

**Appellation :** Billets à moyen terme à 3,62 %, série 12 (les « **billets** »)  
Pembina a émis des billets d'un capital global de 400 M\$ (les « **billets précédents** ») le 3 avril 2019. Les billets offerts aux termes des présentes et les billets précédents formeront ensemble une seule et même série et auront la même date d'échéance. Au moment du règlement, les billets auront les mêmes numéros CUSIP et ISIN que les billets précédents et se négocieront de façon interchangeable avec les billets précédents.

**Numéro CUSIP/ISIN :** 70632ZAM3 / CA70632ZAM38

**Montant de la réouverture de l'émission :** 250 M\$ (montant total en circulation de 650 M\$)

**Taux de commission :** 0,40 %

**Prix de réouverture de l'émission :** 1 032,24 \$ par tranche de 1 000 \$ de capital, majoré de l'intérêt couru et impayé pour la période du 3 octobre 2019, inclusivement, au 10 janvier 2020, exclusivement, d'un montant de 9,818630137 \$ par tranche de 1 000 \$ de capital de billets

**Produit net (déduction faite de la commission) :** 257 060 000,00 \$, majoré de l'intérêt couru et impayé (2 454 657,53 \$)

**Monnaie :** Dollar canadien

**Date de règlement initiale :** Le 3 avril 2019

**Date de l'opération :** Le 8 janvier 2020

**Date de règlement :** Le 10 janvier 2020

<b>Date d'échéance :</b>	Le 3 avril 2029 (réouverture)
<b>Rendement de la réouverture de l'émission jusqu'à l'échéance :</b>	3,204 %
<b>Lieu de remise :</b>	Calgary (Alberta)
<b>Taux d'intérêt nominal du coupon :</b>	3,62 % par année
<b>Dates d'échéance du coupon :</b>	Semestriellement, à terme échu, le 3 avril et le 3 octobre de chaque année
<b>Prochaine date de versement de l'intérêt nominal du coupon :</b>	Le 3 avril 2020
<b>Prochain versement d'intérêt nominal du coupon :</b>	18,10 \$ par tranche de 1 000 \$ de capital, soit la totalité de l'intérêt couru et impayé sur les billets pour la période du 3 octobre 2019, inclusivement, au 3 avril 2020, exclusivement.
<b>Dispositions en matière de remboursement par anticipation :</b>	Pembina peut rembourser par anticipation les billets, en totalité à tout moment ou en partie à l'occasion, moyennant un préavis d'au moins 30 jours et d'au plus 60 jours, a) en tout temps avant le 3 janvier 2029 à un prix égal (i) à la valeur nominale ou (ii) au prix fondé sur le rendement des obligations du Canada (défini aux présentes), selon le plus élevé des deux, et b) en tout temps à compter du 3 janvier 2029 (remboursement trois mois avant la date d'échéance à la valeur nominale) à un prix égal à la valeur nominale, majoré, dans chacun de ces cas, de l'intérêt couru et impayé, s'il y a lieu, jusqu'à la date du remboursement par anticipation, exclusivement.
<b>Forme des billets :</b>	Billet global immatriculé au nom de « CDS & Co. »
<b>Fiduciaire :</b>	Société de fiducie Computershare du Canada
<b>Courtiers :</b>	Marchés mondiaux CIBC inc. RBC Dominion valeurs mobilières Inc. Valeurs Mobilières TD Inc. BMO Nesbitt Burns Inc. Financière Banque Nationale Inc. Scotia Capitaux Inc. AltaCorp Capital Inc. J.P. Morgan Valeurs Mobilières Canada Inc. (collectivement, les « <b>courtiers</b> »)
<b>Mode de placement :</b>	Placement pour compte
<b>Capital global des billets à moyen terme en circulation aux termes de l'acte de fiducie (défini aux présentes) (y compris ceux qui sont décrits dans le présent supplément de fixation du prix n° 5, les billets de série 10 (définis aux présentes) décrits dans le supplément de fixation du prix n° 4 et les billets de série 11 (définis aux présentes) décrits dans le supplément de fixation du prix n° 6) :</b>	8 400 M\$
<b>Emploi du produit :</b>	La Société compte affecter le produit net qu'elle tirera de l'émission des billets aux termes du présent supplément de fixation du prix n° 5 et le produit net qu'elle tirera de l'émission des billets de série 10 et des billets de série 11 aux termes du supplément de fixation du prix n° 4 et du supplément de fixation du prix n° 6, respectivement, au remboursement de sa dette aux termes de sa facilité de crédit renouvelable (définie aux

présentes), ainsi qu'au financement du programme d'immobilisations de la Société et aux fins générales de l'entreprise. La dette actuelle de la Société aux termes de la facilité de crédit renouvelable a été contractée dans le cadre de l'acquisition du tronçon américain de Cochin (défini aux présentes) et dans le cours normal de l'entreprise afin de financer le programme d'immobilisations de la Société. Pour de plus amples renseignements sur les dépenses en immobilisations et les projets de capital-développement de la Société, on se reportera à la rubrique « *Projets et événements récents* » pour chacune des divisions de la Société dans le rapport de gestion intermédiaire (défini aux présentes).

L'emploi du produit net par la Société décrit ci-dessus est conforme à ses objectifs commerciaux déclarés, qui consistent à fournir des rendements fiables aux investisseurs au moyen de dividendes mensuels tout en augmentant la valeur à long terme pour ses actionnaires (définis aux présentes). Il n'y a aucun événement ou jalon important qui doit survenir pour que les objectifs commerciaux de Pembina soient atteints.

**Termes clés :**

Les termes clés utilisés dans le présent supplément de fixation du prix n° 5 sans y être définis ont le sens qui leur est attribué dans l'acte de fiducie régissant les billets de Pembina daté du 29 mars 2011, en sa version modifiée et complétée à l'occasion (l'« **acte de fiducie** »), aux termes duquel les billets seront émis.

**DOCUMENTS INTÉGRÉS PAR RENVOI**

Le prospectus, dans lequel le présent supplément de fixation du prix n° 5 est réputé être intégré par renvoi, intègre également par renvoi les documents qui suivent :

- a) la notice annuelle de Pembina pour l'exercice clos le 31 décembre 2018 datée du 21 février 2019;
- b) les états financiers consolidés annuels audités de Pembina aux 31 décembre 2018 et 31 décembre 2017 et pour les exercices clos à ces dates, ainsi que les notes y afférentes et le rapport des auditeurs s'y rapportant (les « **états financiers annuels** »);
- c) le rapport de gestion de Pembina pour l'exercice clos le 31 décembre 2018 (le « **rapport de gestion annuel** »);
- d) la circulaire de sollicitation de procurations par la direction de Pembina datée du 15 mars 2019 relative à l'assemblée annuelle et extraordinaire des porteurs (les « **actionnaires** ») d'actions ordinaires du capital de Pembina (les « **actions ordinaires** ») qui a eu lieu le 3 mai 2019 et à l'assemblée extraordinaire des porteurs d'actions privilégiées de catégorie A du capital de Pembina (les « **actions privilégiées de catégorie A** ») qui a eu lieu le 3 mai 2019, lesquelles ont été ajournées au 31 mai 2019 et de nouveau ajournées au 25 juin 2019;
- e) les états financiers intermédiaires consolidés résumés non audités de Pembina au 30 septembre 2019 et pour le trimestre et la période de neuf mois clos à cette date (les « **états financiers intermédiaires** »);
- f) le rapport de gestion de Pembina pour le trimestre et la période de neuf mois clos le 30 septembre 2019 (le « **rapport de gestion intermédiaire** »);
- g) la déclaration de changement important de Pembina datée du 23 août 2019 relative à l'acquisition proposée, par Pembina, de Kinder Morgan Canada Limited (« **KML** ») et du tronçon américain du réseau de pipelines Cochin auprès de Kinder Morgan, Inc.;
- h) le modèle du sommaire indicatif des modalités (le « **sommaire indicatif des modalités** ») préparé pour les investisseurs éventuels dans le cadre du placement des billets et déposé le 8 janvier 2020;
- i) le modèle du sommaire définitif des modalités (le « **sommaire définitif des modalités** ») préparé pour les investisseurs éventuels dans le cadre du placement des billets et déposé le 8 janvier 2020.

Le sommaire indicatif des modalités ne fait pas partie du présent supplément de fixation du prix n° 5 dans la mesure où son contenu a été modifié ou remplacé par de l'information contenue dans le présent supplément de fixation du prix n° 5. En outre, l'information contenue dans le sommaire indicatif des modalités est modifiée ou remplacée pour autant que l'information contenue dans le sommaire définitif des modalités modifie ou remplace l'information préalable.

Le sommaire indicatif des modalités ne comprend pas certaines modalités du placement des billets. Les modalités du placement des billets ont été confirmées pour tenir compte d'un capital global de 250 M\$, d'un rendement à l'échéance (ou « rendement de la réouverture de l'émission », comme il est indiqué dans le sommaire définitif des modalités) de 3,204 % et d'un prix de réouverture de l'émission de 1 032,24 \$ par tranche de 1 000 \$ de capital, majoré de l'intérêt couru et impayé pour la période du 3 octobre 2019, inclusivement, au 10 janvier 2020, exclusivement, d'un montant de 9,818630137 \$ par tranche de 1 000 \$ de capital de billets, comme il est indiqué dans chaque cas dans le présent supplément de fixation du prix n° 5.

## DÉFINITIONS

« **prix fondé sur le rendement des obligations du Canada** » désigne, dans les faits, un prix correspondant au prix des billets calculé conformément aux pratiques financières généralement reconnues au Canada en vue d'assurer un rendement pendant la durée restante jusqu'au 3 janvier 2029 qui correspond au rendement des obligations du gouvernement du Canada, majoré de 0,475 % par année dans le cas des billets.

« **rendement des obligations du gouvernement du Canada** » à une date donnée désigne, dans les faits, le rendement à l'échéance à cette date, composé semestriellement, qu'une obligation du gouvernement du Canada non remboursable par anticipation donnerait si elle était émise, en dollars canadiens au Canada, à 100 % de son capital à cette date, avec une durée à l'échéance correspondant au reste de la durée jusqu'au 3 janvier 2029. Le rendement des obligations du gouvernement du Canada correspondra à la moyenne des rendements établis par deux grands courtiers en valeurs mobilières canadiens choisis par Pembina.

## ÉVÉNEMENTS RÉCENTS

### Remboursement des billets non garantis de rang supérieur de série D

La Société a remboursé un capital total de 267 M\$ de billets non garantis de rang supérieur, série D de Pembina (les « **billets non garantis de rang supérieur de série D** ») à leur échéance le 18 novembre 2019. Les billets non garantis de rang supérieur de série D avaient été émis le 18 novembre 2009 et portaient intérêt au taux de 5,91 % par année.

### Acquisition de Kinder

Le 16 décembre 2019, Pembina a réalisé l'acquisition de Kinder (définie aux présentes), aux termes de laquelle Pembina a fait l'acquisition de ce qui suit : (i) la totalité des actions à droit de vote restreint émises et en circulation (les « **actions à droit de vote restreint de KML** »), des actions à droit de vote spécial (les « **actions à droit de vote spécial de KML** »), des actions privilégiées à taux minimum rajusté à dividendes cumulatifs rachetables, série 1 (les « **actions privilégiées de série 1 de KML** ») et des actions privilégiées à taux minimum rajusté à dividendes cumulatifs rachetables, série 3 (les « **actions privilégiées de série 3 de KML** ») du capital de KML et la totalité des parts de catégorie B émises et en circulation du capital de Kinder Morgan Canada Limited Partnership (les « **parts de catégorie B** ») au moyen d'un plan d'arrangement approuvé par un tribunal en vertu de l'article 193 de la *Business Corporations Act* (Alberta) (l'« **acquisition d'entreprise** »), conformément aux modalités et aux conditions de la convention d'arrangement modifiée et mise à jour datée du 10 septembre 2019 entre Pembina et KML; et (ii) le tronçon américain du réseau de pipelines Cochin, conformément aux modalités et aux conditions de la convention d'achat et de vente datée du 20 août 2019 entre Kinder Morgan Operating L.P. "A", Pembina U.S. Corporation, Kinder Morgan, Inc. et Pembina (l'« **acquisition du tronçon américain de Cochin** ») et, avec l'acquisition d'entreprise, l'« **acquisition de Kinder** »). Le prix d'achat total pour l'acquisition de Kinder s'est élevé à environ 4,35 G\$.

Aux termes de l'acquisition d'entreprise : a) les porteurs d'actions à droit de vote restreint de KML ont reçu, pour chaque action à droit de vote restreint de KML détenue, 0,3068 action ordinaire; b) les porteurs d'actions à droit de vote spécial de KML et de parts de catégorie B connexes ont reçu, pour chaque action à droit de vote spécial de KML

détenue, un paiement en espèces de 0,000001 \$ et, pour chaque part de catégorie B connexe détenue, 0,3068 action ordinaire; c) les porteurs d'actions privilégiées de série 1 de KML ont reçu, pour chaque action privilégiée de série 1 de KML détenue, une action privilégiée de catégorie A à taux rajusté à dividendes cumulatifs rachetable, série 23 du capital de Pembina (les « **actions privilégiées de catégorie A de série 23** ») assortie essentiellement des mêmes modalités et conditions que les actions privilégiées de série 1 de KML; et d) les porteurs d'actions privilégiées de série 3 de KML ont reçu, pour chaque action privilégiée de série 3 de KML détenue, une action privilégiée de catégorie A à taux rajusté à dividendes cumulatifs rachetable, série 25 du capital de Pembina (les « **actions privilégiées de catégorie A de série 25** ») assortie essentiellement des mêmes modalités et conditions que les actions privilégiées de série 3 de KML. Un total de 35,7 millions d'actions ordinaires, de 12 000 000 d'actions privilégiées de catégorie A de série 23 et de 10 000 000 d'actions privilégiées de catégorie A de série 25 ont été émises par Pembina dans le cadre de l'acquisition d'entreprise.

Dans le cadre de l'acquisition d'entreprise, la Société a également pris en charge les obligations de KML aux termes de sa facilité de crédit renouvelable non garantie de 500 M\$ (la « **facilité de crédit de KML** ») et converti cette dette en prêt à terme non renouvelable de 500 M\$ (le « **prêt à terme** »). Le prêt à terme est assorti d'une date d'échéance initiale du 31 août 2022 et est remboursable par anticipation au gré de Pembina sans pénalité.

Dans le cadre de l'acquisition du tronçon américain de Cochin, Pembina, par l'intermédiaire de sa filiale en propriété exclusive Pembina U.S. Corporation, a acquis la totalité des participations en cours dans Kinder Morgan Cochin LLC, l'entité qui détient le tronçon américain du réseau de pipelines Cochin, auprès de Kinder Morgan Operating L.P. "A" pour environ 2,05 G\$ en espèces. La contrepartie en espèces versée dans le cadre de l'acquisition du tronçon américain de Cochin a été financée au moyen d'un prélèvement sur la facilité de crédit renouvelable non garantie de 2,5 G\$ de Pembina (la « **facilité de crédit renouvelable** ») et du prêt à terme.

### **Augmentation du dividende**

Dans le cadre de la réalisation de l'acquisition de Kinder, le 16 décembre 2019, la Société a annoncé que son conseil d'administration avait approuvé une augmentation de 5 % de son taux de dividende mensuel sur les actions ordinaires, qui passe de 0,20 \$ par action ordinaire à 0,21 \$ par action ordinaire. Le premier dividende pour lequel l'augmentation prendra effet devrait être déclaré au début de janvier 2020 et payable vers le 15 février 2020.

### **Contrat à forfait relatif à l'installation de DHP/PP**

Le 7 janvier 2020, Pembina et Petrochemical Industries Company K.S.C. (« **PIC** ») du Koweït ont annoncé conjointement que Canada Kuwait Petrochemical Corporation, leur coentreprise détenue à parts égales, avait signé un contrat à forfait d'ingénierie, d'approvisionnement et de construction relatif à la construction de l'installation de déshydrogénation du propane (« **DHP** ») faisant partie de son installation de DHP et de valorisation du polypropylène (« **PP** ») intégrée (l'« **installation de DHP/PP** »). Dans le cadre de la signature du contrat à forfait, Pembina a porté sa quote-part du coût en capital de l'installation de DHP/PP, y compris les installations de soutien détenues directement en propriété exclusive, de 2,5 G\$ à 2,7 G\$. De plus, Pembina et PIC ont annoncé que l'installation de DHP/PP devrait être placée en service commercial au deuxième semestre de 2023.

### **Placement simultané de billets**

Parallèlement au placement des billets aux termes du présent supplément de fixation du prix n° 5, la Société a également convenu d'émettre des billets à moyen terme, série 10 échéant le 27 mars 2028 d'un capital global de 250 M\$ (les « **billets de série 10** ») et des billets à moyen terme, série 11 échéant le 26 mars 2048 d'un capital global de 500 M\$ (les « **billets de série 11** »).

Les billets de série 10 sont assortis d'un coupon fixe de 4,02 % par année et sont émis aux termes du supplément de fixation du prix n° 4 au prospectus. Les billets de série 11 sont assortis d'un coupon fixe de 4,75 % par année et sont émis aux termes du supplément de fixation du prix n° 6 au prospectus. La clôture du placement des billets de série 10 et des billets de série 11 devrait survenir au même moment que celle des billets placés aux termes du présent supplément de fixation du prix n° 5 (collectivement, le « **placement** »).

## STRUCTURE DU CAPITAL CONSOLIDÉ

Le tableau ci-après présente la structure du capital consolidé de la Société au 30 septembre 2019 compte non tenu et compte tenu du remboursement des billets de rang supérieur non garantis de série D, de l'acquisition de Kinder et du placement. L'information financière présentée ci-après doit être lue à la lumière des états financiers annuels et des états financiers intermédiaires. À l'exception de ce qui est indiqué ci-après, il n'y a pas eu de changements importants à la structure du capital social ni à la structure des capitaux empruntés de Pembina depuis le 30 septembre 2019.

<b>Appellation (en millions de dollars, à moins d'indication contraire)</b>	<b>Autorisé<sup>(2), 3)</sup></b>	<b>Au 30 septembre 2019</b>	<b>Au 30 septembre 2019, compte tenu du remboursement des billets de rang supérieur non garantis de série D, de l'acquisition de Kinder et du placement</b>
Actions ordinaires <sup>1)</sup>	Illimité	13 814 \$ (511 771 314 actions ordinaires)	15 563 \$ (547 500 689 actions ordinaires)
Actions privilégiées de catégorie A <sup>3)</sup>			
Série 1	250 \$	250 \$	250 \$
Série 3	150 \$	150 \$	150 \$
Série 5	250 \$	250 \$	250 \$
Série 7	250 \$	250 \$	250 \$
Série 9	225 \$	225 \$	225 \$
Série 11	170 \$	170 \$	170 \$
Série 13	250 \$	250 \$	250 \$
Série 15	200 \$	200 \$	200 \$
Série 17	150 \$	150 \$	150 \$
Série 19	200 \$	200 \$	200 \$
Série 21	400 \$	400 \$	400 \$
Série 23	300 \$	—	300 \$
Série 25	250 \$	—	250 \$
Billets <sup>11)</sup>			
Billets de rang supérieur non garantis de série A <sup>4)</sup>	73 \$	73 \$	73 \$
Billets de rang supérieur non garantis de série C <sup>5)</sup>	200 \$	200 \$	200 \$
Billets de rang supérieur non garantis de série D <sup>6)</sup>	267 \$	267 \$	—
Billets à moyen terme de série 1 <sup>7)</sup>	250 \$	250 \$	250 \$
Billets à moyen terme de série 2 <sup>7)</sup>	450 \$	450 \$	450 \$
Billets à moyen terme de série 3 <sup>7)</sup>	450 \$	450 \$	450 \$
Billets à moyen terme de série 4 <sup>7)</sup>	600 \$	600 \$	600 \$
Billets à moyen terme de série 5 <sup>7)</sup>	450 \$	450 \$	450 \$
Billets à moyen terme de série 6 <sup>7)</sup>	500 \$	500 \$	500 \$
Billets à moyen terme de série 7 <sup>7)</sup>	500 \$	500 \$	500 \$
Billets à moyen terme de série 8 <sup>7)</sup>	650 \$	650 \$	650 \$
Billets à moyen terme de série 9 <sup>7)</sup>	550 \$	550 \$	550 \$
Billets à moyen terme de série 10 <sup>7)</sup>	650 \$	400 \$	650 \$
Billets à moyen terme de série 11 <sup>7)</sup>	800 \$	300 \$	800 \$
Billets à moyen terme de série 12 <sup>7)</sup>	650 \$	400 \$	650 \$
Billets à moyen terme de série 13 <sup>7)</sup>	700 \$	700 \$	700 \$
Billets à moyen terme de série 14 <sup>7)</sup>	600 \$	600 \$	600 \$
Billets à moyen terme de série 15 <sup>7)</sup>	600 \$	600 \$	600 \$
Billets à moyen terme de Veresen de série 3 <sup>8)</sup>	50 \$	50 \$	50 \$
Billets à moyen terme de Veresen de série 5 <sup>8)</sup>	350 \$	350 \$	350 \$
Dettes bancaires <sup>11)</sup>			
Facilité de crédit renouvelable <sup>9)</sup>	2 500 \$	—	1 553 \$
Facilité de crédit d'exploitation <sup>9)</sup>	20 \$	—	—
Prêt à terme <sup>10)</sup>	500 \$	—	497 \$

**Notes :**

- 1) Au 30 septembre 2019, 17 913 997 options étaient en cours et détenues par des membres du personnel de Pembina, dont 8 886 936 étaient exerçables. Les prix d'exercice des options se situent dans une fourchette allant de 28,36 \$ à 52,01 \$ et viennent à échéance à diverses dates d'ici août 2026.
- 2) Pembina est autorisée à émettre un nombre illimité d'actions privilégiées de catégorie B. Celles-ci peuvent seulement être émises à une filiale en propriété exclusive de Pembina et doivent être éliminées lors de la consolidation. Aucune action privilégiée de catégorie B n'est en circulation.
- 3) D'après les modalités propres aux actions privilégiées de catégorie A, un maximum de 254 850 850 actions privilégiées de catégorie A peuvent être émises et en circulation à tout moment.
- 4) Les billets de rang supérieur non garantis de série A de Pembina portent intérêt au taux annuel de 5,565 % et viennent à échéance le 4 mai 2020.
- 5) Les billets de rang supérieur non garantis de série C de Pembina portent intérêt au taux annuel de 5,58 % et viennent à échéance le 30 septembre 2021.
- 6) Les billets de rang supérieur non garantis de série D ont été remboursés en totalité à l'échéance, le 18 novembre 2019.
- 7) Pembina a émis les billets à moyen terme de série 1 le 29 mars 2011, d'un capital global de 250 millions de dollars en billets à moyen terme de rang supérieur non garantis, portant intérêt au taux fixe annuel de 4,89 %, payé semestriellement, et échéant le 29 mars 2021. Pembina a émis les billets à moyen terme de série 2 le 22 octobre 2012, d'un capital global de 450 millions de dollars en billets à moyen terme de rang supérieur non garantis, portant intérêt au taux fixe annuel de 3,77 %, payé semestriellement, et échéant le 24 octobre 2022. Pembina a émis les billets à moyen terme de série 3 le 30 avril 2013, le 2 février 2015 et le 16 juin 2015, d'un capital global de 200 millions de dollars, de 150 millions de dollars et de 100 millions de dollars, respectivement, en billets à moyen terme de rang supérieur non garantis, portant intérêt au taux fixe annuel de 4,75 %, payé semestriellement, et échéant le 30 avril 2043. Pembina a émis les billets à moyen terme de série 4 le 4 avril 2014, d'un capital global de 600 millions de dollars en billets à moyen terme de rang supérieur non garantis, portant intérêt au taux fixe annuel de 4,81 %, payé semestriellement, et échéant le 25 mars 2044. Pembina a émis les billets à moyen terme de série 5 le 2 février 2015, d'un capital global de 450 millions de dollars en billets à moyen terme de rang supérieur non garantis, portant intérêt au taux fixe annuel de 3,54 %, payé semestriellement, et échéant le 3 février 2025. Pembina a émis les billets à moyen terme de série 6 le 16 juin 2015, d'un capital global de 500 millions de dollars en billets à moyen terme de rang supérieur non garantis, portant intérêt à un taux fixe annuel de 4,24 %, payé semestriellement, et échéant le 15 juin 2027. Pembina a émis les billets à moyen terme de série 7 le 11 août 2016, d'un capital global de 500 millions de dollars en billets à moyen terme non garantis, portant intérêt à un taux fixe annuel de 3,71 %, payé semestriellement, et échéant le 11 août 2026. Pembina a émis les billets à moyen terme de série 8 le 20 janvier 2017 et le 16 août 2017, d'un capital global de 300 millions de dollars et de 350 millions de dollars, respectivement, en billets à moyen terme de rang supérieur non garantis, portant intérêt à un taux fixe annuel de 2,99 %, payé semestriellement, et échéant le 22 janvier 2024. Pembina a émis les billets à moyen terme de série 9 le 20 janvier 2017 et le 16 août 2017, d'un capital global de 300 millions de dollars et de 250 millions de dollars, respectivement, en billets à moyen terme de rang supérieur non garantis, portant intérêt au taux fixe annuel de 4,74 %, payé semestriellement, et échéant le 21 janvier 2047. Pembina a émis les billets à moyen terme de série 10 le 26 mars 2018, d'un capital global de 400 millions de dollars en billets à moyen terme de rang supérieur non garantis, portant intérêt au taux fixe annuel de 4,02 %, payé semestriellement, et échéant le 27 mars 2028. Pembina a émis les billets à moyen terme de série 11 le 26 mars 2018, d'un capital global de 300 millions de dollars en billets à moyen terme de rang supérieur non garantis, portant intérêt à un taux fixe annuel de 4,75 %, payé semestriellement, et échéant le 26 mars 2048. Pembina a émis les billets antérieurs le 3 avril 2019, d'un capital global de 400 millions de dollars en billets à moyen terme de rang supérieur non garantis, portant intérêt au taux fixe annuel de 3,62 %, payé semestriellement, et échéant le 3 avril 2029. Pembina a émis les billets à moyen terme de série 13 (les « **billets de série 13** ») le 3 avril 2019 et le 12 septembre 2019, d'un capital global de 400 millions de dollars et de 300 millions de dollars, respectivement, en billets à moyen terme de rang supérieur non garantis, portant intérêt au taux fixe annuel de 4,54 %, payé semestriellement, et échéant le 3 avril 2049. Pembina a émis les billets à moyen terme de série 14 (les « **billets de série 14** ») le 12 septembre 2019, d'un capital global de 600 millions de dollars en billets à moyen terme de rang supérieur non garantis, portant intérêt au taux fixe annuel de 2,56 %, payé semestriellement, et échéant le 1<sup>er</sup> juin 2023. Pembina a émis les billets à moyen terme de série 15 (les « **billets de série 15** ») le 12 septembre 2019, d'un capital global de 600 millions de dollars en billets à moyen terme de rang supérieur non garantis, portant intérêt au taux fixe annuel de 3,31 %, payé semestriellement, et échéant le 1<sup>er</sup> février 2030.
- 8) Veresen Inc. (« **Veresen** ») a émis les billets à moyen terme de Veresen de série 3 le 14 mars 2012, d'un capital global de 50 millions de dollars en billets à moyen terme de rang supérieur non garantis, portant intérêt à un taux fixe annuel de 5,05 %, payé semestriellement, et échéant le 14 mars 2022. Veresen a émis les billets à moyen terme de Veresen de série 5 le 10 novembre 2016, d'un capital global de 350 millions de dollars en billets à moyen terme de rang supérieur non garantis, portant intérêt au taux fixe annuel de 3,43 %, payé semestriellement, et échéant le 10 novembre 2021.
- 9) Au 30 septembre 2019, les facilités de crédit de Pembina se composaient de la facilité de crédit renouvelable échéant le 31 mai 2024, qui comprend une option accordée de 750 millions de dollars, et de la facilité de crédit d'exploitation non garantie de 20 millions de dollars échéant le 31 mai 2020 (la « **facilité de crédit d'exploitation** ») et, collectivement avec la facilité de crédit renouvelable, les « **facilités de crédit** ». Les emprunts sur les facilités de crédit portent intérêt aux taux préférentiels majorés d'une marge allant de néant à 1,25 % ou aux taux des acceptations bancaires majorés d'une marge allant de 1,00 % à 2,25 %. Les marges sur les facilités de crédit sont fondées sur la cote de crédit attribuée à la dette de rang supérieur non garantie de Pembina. Aucun remboursement n'est exigible sur la durée de ces facilités de crédit. Au 30 septembre 2019, Pembina disposait de liquidités de 620 millions de dollars et d'une capacité d'emprunt inutilisée aux termes des facilités de crédit de 2 520 millions de dollars. Le 19 septembre 2019, Pembina a remboursé la totalité du prêt à terme non garanti et non renouvelable de 1 000 millions de dollars échéant le 9 mars 2021. Au 30 septembre 2019, Pembina avait aussi des lettres de crédit supplémentaires de 68 millions de dollars émises aux termes de facilités de lettre de crédit à vue distinctes.
- 10) Relativement à la conclusion de l'acquisition d'entreprise, Pembina a pris en charge les obligations de KML aux termes de la facilité de crédit de KML et les a converties en un prêt à terme.
- 11) Tous les montants de la dette au 30 septembre 2019 représentent les soldes du principal de ces obligations.

## RATIOS DE COUVERTURE PAR LE BÉNÉFICE

Les ratios de couverture par le bénéfice consolidé de la Société présentés ci-dessous ont été établis et inclus dans le présent supplément de fixation de prix n° 5 conformément aux exigences relatives à la présentation de l'information selon les lois canadiennes sur les valeurs mobilières et ont été calculés pour la période de douze mois close le 31 décembre 2018 selon de l'information financière auditée et pour la période de douze mois close le 30 septembre 2019 selon de l'information financière non auditée. Les ratios de couverture par le bénéfice indiqués ci-dessous ne visent pas à être indicatifs des ratios de couverture par le bénéfice d'aucune période future.

Le ratio de couverture par le bénéfice de la Société pour la période de douze mois close le 31 décembre 2018 a été ajusté pour tenir compte : a) de l'émission des billets antérieurs, des billets de série 13, des billets de série 14 et des billets de série 15 ainsi que de l'emploi du produit de cette émission, comme si les billets antérieurs, les billets de série 13, les billets de série 14 et les billets de série 15 avaient été émis et que le produit avait été employé; b) du remboursement, le 19 septembre 2019, des billets à moyen terme de Veresen de série 4 d'un capital global de 200 millions de dollars échéant le 13 juin 2019 et du prêt à terme non garanti et non renouvelable de 1 000 millions de dollars de Pembina échéant le 9 mars 2021, comme si le remboursement avait été effectué, dans chacun des cas, au 1<sup>er</sup> janvier 2018.

De plus, le ratio de couverture par le bénéfice de la Société pour les périodes de douze mois closes le 31 décembre 2018 et le 30 septembre 2019 a été ajusté pour tenir compte : a) de l'émission des billets, des billets de série 10 et des billets de série 11 ainsi que de l'emploi du produit net découlant de ces opérations, comme il est décrit plus haut à la rubrique « *Emploi du produit* », comme si les billets, les billets de série 10 et les billets de série 11 avaient été émis et que le produit avait été employé; b) du remboursement du capital global des billets de rang supérieur non garantis de série D de 267 millions de dollars à l'échéance, le 18 novembre 2019, comme si le remboursement avait été fait; c) de l'émission des actions privilégiées de catégorie A de série 23 aux porteurs d'actions privilégiées de série 1 de KML et de l'émission des actions privilégiées de catégorie A de série 25 aux porteurs d'actions privilégiées de série 3 de KML, comme si les actions privilégiées de catégorie A de série 23 et les actions privilégiées de catégorie A de série 25 avaient été émises; d) de la dette de 1 553 millions de dollars contractée aux termes de la facilité de crédit renouvelable pour financer l'acquisition du tronçon américain de Cochin, comme si la dette avait été contractée; e) la création d'une dette additionnelle de 497 millions de dollars aux termes de la facilité de crédit de KML relativement à l'acquisition d'entreprise et la conversion ultérieure de la dette en prêt à terme, comme si la dette avait été prise en charge et convertie, dans chacun des cas, au 1<sup>er</sup> janvier 2018, pour la période de douze mois close le 31 décembre 2018, et au 1<sup>er</sup> octobre 2018, pour la période de douze mois close le 30 septembre 2019.

	Période de douze mois close le 31 décembre 2018	Période de douze mois close le 30 septembre 2019
Ratio de couverture par le bénéfice <sup>1)</sup>	3,6 fois	4,2 fois

**Note :**

- 1) La couverture par le bénéfice correspond au quotient du bénéfice ou de la perte attribuable aux actionnaires, avant les coûts d'emprunt et l'impôt sur le résultat, sur les coûts d'emprunt (y compris les coûts inscrits à l'actif) et les obligations au titre des dividendes sur les actions privilégiées de catégorie A.

Les exigences en matière de dividendes sur l'ensemble des actions privilégiées de catégorie A de Pembina, après ajustement à un montant équivalent avant impôt, se sont élevées à 205 millions de dollars pour la période de douze mois close le 31 décembre 2018, selon un taux d'impôt effectif de 27 %, et à 168 millions de dollars pour la période de douze mois close le 30 septembre 2019, selon un taux d'impôt effectif de 9 %. Les exigences en matière de charges d'intérêts ajustées de la Société ont été d'environ 361 millions de dollars pour la période de douze mois close le 31 décembre 2018 et d'environ 353 millions de dollars pour la période de douze mois close le 30 septembre 2019 (montants ajustés de la manière indiquée précédemment pour les périodes de douze mois closes les 31 décembre 2018 et 30 septembre 2019). Le bénéfice ou la perte de Pembina attribuable aux actionnaires avant la charge d'intérêts et l'impôt sur le résultat pour la période de douze mois close le 31 décembre 2018 s'est établi à 2 015 millions de dollars et, pour la période de douze mois close le 30 septembre 2019, à 2 177 millions de dollars, ce qui représente 3,6 fois et 4,2 fois respectivement le montant des exigences en matière de dividendes et de charge d'intérêts de Pembina (ajusté de la manière indiquée ci-dessus pour les périodes de douze mois closes le 31 décembre 2018 et le 30 septembre 2019) pour ces périodes.

## NOTES DE CRÉDIT

Standard & Poor's Rating Services, division de The McGraw-Hill Companies, a attribué aux billets une note provisoire de « BBB » et DBRS Limited, leur a attribué une note provisoire de « BBB ». Voir la rubrique « *Notes de crédit* » du prospectus.

## ÉNONCÉS PROSPECTIFS

Le présent supplément de fixation du prix n° 5 comprend de l'« information prospective » au sens de la législation en valeurs mobilières canadienne applicable et, plus précisément, de l'information prospective au sujet de l'emploi prévu, par la Société, du produit net tiré de l'émission des billets et de l'emploi prévu du produit net tiré de l'émission des billets de série 10 et des billets de série 11. Les résultats réels pourraient être considérablement différents de ceux qui sont exprimés ou sous-entendus dans l'information prospective. Toute l'information prospective comprise dans les présentes est fondée sur un certain nombre d'hypothèses ou de facteurs importants et est assujettie à un certain nombre d'incertitudes et de risques importants, dans chaque cas, comme il est indiqué à la rubrique « *Note à l'égard des énoncés prospectifs* » du prospectus et à la rubrique « *Énoncés et renseignements prospectifs* » du rapport de gestion annuel et du rapport de gestion intermédiaire. Les lecteurs sont instamment priés de lire ces avis afin d'obtenir des renseignements importants concernant l'information prospective de Pembina. Sauf si la loi l'exige, Pembina ne s'engage pas à mettre à jour ou à réviser publiquement l'information prospective, que ce soit par suite de nouveaux renseignements, d'événements futurs ou autrement.